

Économie circulaire, élimination des déchets et environnement

Un grand nombre de nos produits sont des appareils électroniques. Certains sont également équipés d'une pile ou d'une batterie, amovibles ou non selon le modèle. En qualité de distributeur, nous avons l'obligation légale de fournir des renseignements sur un certain nombre de points importants en lien avec la vente de ces piles ou batteries rechargeables, ainsi qu'avec la mise à disposition d'appareils en contenant. Nous nous engageons également à promouvoir l'économie circulaire et à protéger l'environnement en communiquant des informations appropriées. En adoptant une approche responsable de l'élimination et du recyclage, nous contribuons toutes et tous à prolonger le cycle de vie des matériaux et à préserver la nature. Ensemble, nous pouvons tracer la voie vers une économie et un avenir circulaires et durables.

Contexte

Les appareils électriques et les batteries contiennent des matières premières précieuses qui jouent un rôle important dans l'économie circulaire, telles que des métaux, des plastiques et des terres rares. Nos emballages se compo-

sent également de matériaux recyclables qui doivent être réintégrés au cycle, comme du papier, du carton et du plastique. En outre, tous les produits peuvent aussi contenir des substances qui polluent l'environnement si elles ne sont pas éliminées correctement. Une mise au rebut appropriée est donc essentielle. Face à ce constat, trois critères majeurs s'appliquent :

- **Préservation des ressources** : le recyclage des emballages, des appareils électriques et des batteries permet de réutiliser les matériaux au lieu d'extraire de nouvelles matières premières.
- **Protection de l'environnement** : les polluants, tels que les métaux lourds ou les électrolytes liquides, ne doivent pas pénétrer dans le sol ou les nappes phréatiques.
- **Protection du climat** : le recyclage permet d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de CO₂.

01 Appareils électriques

- Nos appareils électriques sont soumis à la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques dans sa version en vigueur.
 - DEEE Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Les appareils en fin de vie ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères.
- Les appareils en fin de vie doivent être éliminés par une entreprise spécialisée agréée ou une déchetterie municipale.
- Les revendeurs ont souvent l'obligation légale de reprendre gratuitement ces produits.
- Respectez toutes les lois et réglementations relatives à l'élimination des déchets en vigueur dans votre pays.
- En tant que particulière ou particulier, vous pouvez obtenir des informations sur les options d'élimination respectueuses de l'environnement auprès du revendeur chez qui vous avez acheté le produit ou des autorités régionales compétentes.
- Les vieux appareils qui contiennent des substances nocives sont munis d'une étiquette avec le symbole d'une poubelle barrée, semblable à celui de cette illustration :



- Vous trouverez des informations à jour sur le taux de collecte ici: https://environnement.ec.europa.eu/topics/waste-and-recycling/waste-electrical-and-electronic-equipment-veee_en

02 Piles jetables et batteries rechargeables

- Collectez-les séparément et déposez-les dans les boîtes de collecte prévues à cet effet, dans les magasins ou les centres de recyclage.
- Ne jetez jamais les piles et batteries avec les ordures ménagères (symbole de la poubelle barrée).
- Les piles ou batteries qui contiennent des substances nocives sont munies d'une étiquette avec le symbole d'une poubelle barrée et celui de la substance nocive en question.
 - Pb = la batterie contient plus de 0,004 % de plomb en masse.
 - Cd = la batterie contient plus de 0,002 % de cadmium en masse.
 - Hg = la batterie contient plus de 0,0005 % de mercure en masse.
- Dans certaines circonstances, les batteries et accumulateurs sont soumis à l'ordonnance allemande sur les marchandises dangereuses et ne peuvent pas être envoyés normalement par la poste.
- Règles particulières pour le lithium : si le produit que vous avez acheté contient une pile ou une batterie à base de lithium, vous devez également respecter les règles suivantes :
 - Protégez les pôles avec du ruban adhésif : recouvrez les contacts avec du ruban adhésif pour éviter tout court-circuit ou départ de feu pendant le transport.
 - Batteries défectueuses ou endommagées : elles sont considérées comme particulièrement dangereuses, vous devez donc les emballer et les transporter dans des conteneurs spéciaux autorisés (règlement spécial SV 636 de l'ADR)

03 Emballage

- Les emballages peuvent être réintégrés au cycle des matériaux réutilisables en utilisant les méthodes d'élimination habituelles.
- Veillez à trier les emballages conformément aux lois sur la mise au rebut et aux réglementations sur le recyclage en vigueur dans votre pays.

04 Retrait des piles, batteries et ampoules

- Si le produit contient des piles, des batteries ou des ampoules qui peuvent être retirées sans endommager l'appareil, enlevez-les avant la mise au rebut et éliminez-les séparément selon la méthode appropriée.

05 Suppression des données

- Veillez à effacer complètement vos données (personnelles) des équipements électriques et électroniques à éliminer avant de les mettre au rebut.

06 Informations complémentaires

- Pour toute question relative à l'élimination de nos produits, de leurs composants ou de leurs emballages, n'hésitez pas à nous contacter pendant nos heures d'ouverture.